

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

Présents : M. ECHIVARD – M. BLUM – M. CAVATZ – M. HABERMACHER – M. KELLER – M. KOPP – M. LEYDINGER - M. LINDEN – Mme PERNET – M. POLLRATZKY – Mlle QUODBACH – Mme TOUSCH

Absents :

Procurations : BARDA à POLLRATZKY – DREIDEMY à QUODBACH – VIGOUROUX à ECHIVARD

010-2012-1 : Compte administratif et de gestion

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011
Budget COMMUNE

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2011 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	57.143,12 €	-46.902,32 €	5.600,00 €	10.240,80 €
FONCTIONNEMENT	373.759,64 €	33.624,52 €		407.384,16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2011 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	407.384,16 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	407.384,16 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 Déficit à reporter (ligne 002)	

010-2012-2 : Compte administratif et de gestion

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011
Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2011 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	173.671,05 €	31.375,14 €	25.500,00 €	205.046,19 €
FONCTIONNEMENT	7.191,26 €	28.259,43 €		35.450,69 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2011 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	35.450,69 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	35.450,69 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	
Déficit à reporter (ligne 002)	

010-2012-3 : Compte administratif et de gestion

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011
 Budget CENTRE DE PLEIN AIR

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2011 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	310.585,68 €	-26,69 €	310.558,99 €	310.558,99 €
FONCTIONNEMENT	58.364,02 €	3.847,44 €		62.211.46 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2011 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	62.211,46 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	62.211,46 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 Déficit à reporter (ligne 002)	

011-2012 : Budget primitif

COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CENTRE DE PLEIN AIR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2012 qui se décompose comme suit :

COMMUNE

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section d'investissement :</i>	374.821,45 dont	374.821,45 10.240,80 (excédent reporté)
<i>Section de fonctionnement :</i>	1.113.873,85 dont	1.113.873,85 407.384,16 (excédent reporté)

ASSAINISSEMENT

<i>Section d'investissement :</i>	254.017,17 dont	254.017,17 205.046,19 (excédent reporté)
<i>Section de fonctionnement :</i>	111.638,89 dont	111.638,89 35.450,69 (excédent reporté)

CENTRE DE PLEIN-AIR

<i>Section d'investissement :</i>	363.594,07 dont	363.594,07 310.558,99 (excédent reporté)
-----------------------------------	---------------------------	---

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

Compte tenu de la spécificité de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la dispense d'amortissement de cette somme de 204.690,57 euros.

015-2012 : Service assainissement - Amortissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la durée des amortissements du service « Assainissement » comme suit :

- Compte 203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : 5 ans.

016-2012 : Périscolaire – Convention OPAL - Tarifs

Dans le cadre de l'accueil périscolaire décidé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mars 2009 et considérant un fonctionnement plus que positif aussi bien quantitatif que qualitatif,

Suite à la discussion en partenariat avec la CAF, l'OPAL et la municipalité lors du dernier comité de pilotage,

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- la reconduction de la convention avec l'OPAL pour la gestion de l'accueil périscolaire au sein de notre commune,
- l'augmentation des tarifs périscolaire, mercredis et vacances à compter du 1^{er} septembre 2012 incluant une tranche supplémentaire, suivant les grilles tarifaires ci-jointes

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

		Récapitulatif des Tarifs proposés 2012/2013					
		Centre de Rémering-les-Puttelange					
Tarif 1 > 1 000							
		Commune			Hors Com		
		Formule annualisée	Formule hebdomadaire	A l'unité	Formule annualisée	Formule hebdomadaire	A l'unité
Périscolaire							
Accueil du matin *	1er enf :	52,4	16,0	4,2	62,9	19,3	5,1
	2ème enfant :	49,8	15,2	4,0	59,8	18,3	4,8
	3ème enfant :	47,2	14,4	3,8	56,6	17,3	4,6
Midi avec repas	1er enf :	104,9	32,1	8,4	125,9	38,5	10,1
	2ème enfant :	99,7	30,5	8,0	119,6	36,6	9,6
	3ème enfant :	94,4	28,9	7,6	113,3	34,7	9,1
Journée complète	1er enf :	156,1	47,8	12,6	187,3	57,3	15,1
	2ème enfant :	148,3	45,4	11,9	177,9	54,4	14,3
	3ème enfant :	140,5	43,0	11,3	168,6	51,6	13,6
Soir après l'école	1er enf :	78,0	23,9	6,3	93,6	28,7	7,5
	2ème enfant :	74,1	22,7	6,0	89,0	27,2	7,2
	3ème enfant :	70,2	21,5	5,7	84,3	25,8	6,8
701 < Tarif 2 < 1 000							
		Commune			Hors Com		
		Formule annualisée	Formule hebdomadaire	A l'unité	Formule annualisée	Formule hebdomadaire	A l'unité
Périscolaire							
Accueil du matin *	1er enf :	50,9	15,6	4,1	61,1	18,7	4,9
	2ème enfant :	48,4	14,8	3,9	58,1	17,8	4,7
	3ème enfant :	45,8	14,0	3,7	55,0	16,8	4,4
Midi avec repas	1er enf :	101,8	31,2	8,2	122,2	37,4	9,8
	2ème enfant :	96,8	29,6	7,8	116,1	35,5	9,3
	3ème enfant :	91,7	28,0	7,4	110,0	33,7	8,9
Journée complète	1er enf :	151,5	46,4	12,2	181,8	55,6	14,6
	2ème enfant :	143,9	44,0	11,6	172,7	52,9	13,9
	3ème enfant :	136,4	41,7	11,0	163,6	50,1	13,2
Soir après l'école	1er enf :	75,8	23,2	6,1	90,9	27,8	7,3
	2ème enfant :	72,0	22,0	5,8	86,4	26,4	7,0
	3ème enfant :	68,2	20,9	5,5	81,8	25,0	6,6
501 < Tarif 3 < 700							
		Commune			Hors Com		
		Formule annualisée	Formule hebdomadaire	A l'unité	Formule annualisée	Formule hebdomadaire	A l'unité
Périscolaire							
Accueil du matin *	1er enf :	49,4	15,1	4,0	59,3	18,1	4,8
	2ème enfant :	46,9	14,4	3,8	56,3	17,2	4,5
	3ème enfant :	44,5	13,6	3,6	53,3	16,3	4,3
Midi avec repas	1er enf :	98,8	30,2	8,0	118,5	36,3	9,5
	2ème enfant :	93,8	28,7	7,6	112,6	34,5	9,1
	3ème enfant :	88,9	27,2	7,2	106,7	32,6	8,6
Journée complète	1er enf :	147,0	45,0	11,8	176,4	54,0	14,2
	2ème enfant :	139,6	42,7	11,2	167,6	51,3	13,5
	3ème enfant :	132,3	40,5	10,7	158,7	48,6	12,8
Soir après l'école	1er enf :	73,5	22,5	5,9	88,2	27,0	7,1
	2ème enfant :	69,8	21,4	5,6	83,8	25,6	6,7
	3ème enfant :	66,1	20,2	5,3	79,4	24,3	6,4

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

Tarif 4 < 500							
			Commune		Hors Com		
			Formule hebdomadaire		Formule hebdomadaire		
			Formule annualisée	A l'unité	Formule annualisée	A l'unité	
Périscolaire							
Accueil du matin *	1er enf :	47,9	14,6	3,9	57,4	17,6	4,6
	2ème enfant :	45,5	13,9	3,7	54,6	16,7	4,4
	3ème enfant :	43,1	13,2	3,5	51,7	15,8	4,2
Midi avec repas	1er enf :	95,7	29,3	7,7	114,9	35,1	9,2
	2ème enfant :	90,9	27,8	7,3	109,1	33,4	8,8
	3ème enfant :	86,2	26,4	6,9	103,4	31,6	8,3
Journée complète	1er enf :	142,4	43,6	11,5	170,9	52,3	13,8
	2ème enfant :	135,3	41,4	10,9	162,4	49,7	13,1
	3ème enfant :	128,2	39,2	10,3	153,8	47,1	12,4
Soir après l'école	1er enf :	71,2	21,8	5,7	85,5	26,1	6,9
	2ème enfant :	67,7	20,7	5,4	81,2	24,8	6,5
	3ème enfant :	64,1	19,6	5,2	76,9	23,5	6,2
* l'accueil du matin ne peut être assuré qu'à partir de 5 inscriptions fermes l'accueil du matin n'est pas compris dans le tarif "journée complète"							
La formule hebdomadaire n'est possible que pour les semaines comprenant 4 jours de présence. Aucune proratisation ne peut être faite sur cette base au bénéfice de semaines comprenant un nombre moindre de jours de présence.							
La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime. La forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).							
La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif 1 sera automatiquement appliqué.							

 Récapitulatif des Tarifs proposés 2012/2013 Centre de Rémering-les-Puttelange					
Tarif 1 > 1 000					
		Commune		Hors Commune	
		Formule annualisée	A l'unité	Formule annualisée	A l'unité
Mercredis					
Mercredis (avec repas)	1er enf :	57,7	17,8	69,3	21,4
	2ème enfant :	54,8	16,9	65,8	20,3
	3ème enfant :	52,0	16,0	62,4	19,2
Mercredis 1/2 journée avec repas	1er enf :	40,7	12,6	48,9	15,1
	2ème enfant :	38,7	11,9	46,4	14,3
	3ème enfant :	36,6	11,3	44,0	13,6
Mercredis 1/2 journée sans repas	1er enf :	34,0	10,5	40,8	12,6
	2ème enfant :	32,3	10,0	38,8	12,0
	3ème enfant :	30,6	9,5	36,8	11,3

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

701 < Tarif 2 < 1 000					
		Commune		Hors Commune	
		Formule annualisée	A l'unité	Formule annualisée	A l'unité
Mercredis					
Mercredis (avec repas)	1er enf :	56,1	17,3	67,3	20,8
	2ème enfant :	53,2	16,4	63,9	19,7
	3ème enfant :	50,4	15,6	60,5	18,7
Mercredis 1/2 journée avec repas	1er enf :	39,5	12,2	47,4	14,6
	2ème enfant :	37,6	11,6	45,1	13,9
	3ème enfant :	35,6	11,0	42,7	13,2
Mercredis 1/2 journée sans repas	1er enf :	33,0	10,2	39,7	12,2
	2ème enfant :	31,4	9,7	37,7	11,6
	3ème enfant :	29,7	9,2	35,7	11,0
501 < Tarif 3 < 700					
		Commune		Hors Commune	
		Formule annualisée	A l'unité	Formule annualisée	A l'unité
Mercredis					
Mercredis (avec repas)	1er enf :	54,4	16,8	65,2	20,1
	2ème enfant :	51,7	15,9	62,0	19,1
	3ème enfant :	48,9	15,1	58,7	18,1
Mercredis 1/2 journée avec repas	1er enf :	38,3	11,8	46,0	14,2
	2ème enfant :	36,4	11,2	43,7	13,5
	3ème enfant :	34,5	10,7	41,4	12,8
Mercredis 1/2 journée sans repas	1er enf :	32,1	9,9	38,5	11,9
	2ème enfant :	30,5	9,4	36,5	11,3
	3ème enfant :	28,9	8,9	34,6	10,7
Tarif 4 < 500					
		Commune		Hors Commune	
		Formule annualisée	A l'unité	Formule annualisée	A l'unité
Mercredis					
Mercredis (avec repas)	1er enf :	52,7	16,3	63,2	19,5
	2ème enfant :	50,1	15,4	60,1	18,5
	3ème enfant :	47,4	14,6	56,9	17,6
Mercredis 1/2 journée avec repas	1er enf :	37,2	11,5	44,6	13,8
	2ème enfant :	35,3	10,9	42,4	13,1
	3ème enfant :	33,4	10,3	40,1	12,4
Mercredis 1/2 journée sans repas	1er enf :	31,1	9,6	37,3	11,5
	2ème enfant :	29,5	9,1	35,4	10,9
	3ème enfant :	28,0	8,6	33,6	10,4

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.

La forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif 1 sera automatiquement appliqué.

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

		Hors com	
		A l'unité	A l'unité
Tarifs proposés			
2012/2013			
Centre de Rémering-lès-Puttelange			
Tarif 1 > 1 000			
		Hors com	
		A l'unité	A l'unité
Vacances			
Forfait 5 jours	1er enf :	75,7	90,9
	2ème enfant :	71,9	86,3
	3ème enfant :	68,2	81,8
Forfait 4 jours *	1er enf :	66,3	79,5
	2ème enfant :	63,0	75,6
	3ème enfant :	59,7	71,6
Journée avec repas	1er enf :	17,8	21,4
	2ème enfant :	16,9	20,3
	3ème enfant :	16,0	19,2
701 < Tarif 2 < 1 000			
		Hors com	
		A l'unité	A l'unité
Vacances			
Forfait 5 jours	1er enf :	73,5	88,2
	2ème enfant :	69,8	83,8
	3ème enfant :	66,2	79,4
Forfait 4 jours	1er enf :	64,4	77,2
	2ème enfant :	61,1	73,4
	3ème enfant :	57,9	69,5
Journée avec repas	1er enf :	17,3	20,8
	2ème enfant :	16,4	19,7
	3ème enfant :	15,6	18,7
501 < Tarif 3 < 700			
		Hors com	
		A l'unité	A l'unité
Vacances			
Forfait 5 jours	1er enf :	71,3	85,6
	2ème enfant :	67,8	81,3
	3ème enfant :	64,2	77,0
Forfait 4 jours	1er enf :	62,4	74,9
	2ème enfant :	59,3	71,2
	3ème enfant :	56,2	67,4
Journée avec repas	1er enf :	16,8	20,1
	2ème enfant :	15,9	19,1
	3ème enfant :	15,1	18,1
Tarif 4 < 500			
		Hors com	
		A l'unité	A l'unité
Vacances			
Forfait 5 jours	1er enf :	69,1	82,9
	2ème enfant :	65,7	78,8
	3ème enfant :	62,2	74,6
Forfait 4 jours	1er enf :	60,5	72,6
	2ème enfant :	57,5	69,0
	3ème enfant :	54,4	65,3
Journée avec repas	1er enf :	16,3	19,5
	2ème enfant :	15,4	18,5
	3ème enfant :	14,6	17,6
* Forfait 4 jours, uniquement pour les semaines comprenant un jour férié (jour ouvré)			
La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif 1 sera automatiquement appliqué.			

Si sorties spécifiques; tarifs à redéfinir soit à la charge des parents soit à inclure dans le budget

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

017-2012 : Cession de terrain

Concernant la cession d'un terrain à M. et Mme Pascal et Christiane BEL MOKTAR, et en complément à sa décision prise lors de la séance du 6 mai 2010, le Conseil Municipal précise que le terrain, après arpentage est cadastré comme suit :

- section 30, parcelle 369/142 pour une superficie de 4,75 ares.

Concernant la cession d'un terrain à M. et Mme Christophe LEYDINGER, et en complément à sa décision prise lors de la séance du 30 Mars 2011, le Conseil Municipal précise que le terrain, après arpentage est cadastré comme suit :

- section 17, parcelle 293/2 pour une superficie de 2,31 ares.

Concernant la cession d'un terrain à M. et Mme Salvatore LICATALOSI, et en complément à sa décision prise lors de la séance du 30 mars 2011, le Conseil Municipal précise que le terrain, après arpentage est cadastré comme suit :

- section 17, parcelle 294/2 pour une superficie de 2,77 ares.

018-2012 : Droit de préemption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés :

- section 4, parcelles 200/72, 201/72 et 202/72
- section 23, parcelle 174/17
- section 31, parcelle 1/27

019-2012 : Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs – Retrait d'une compétence

PROJET DE RETRAIT DE LA "MUTTERBACH" DES COURS D'EAU D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-19 et L 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-DRCL/1-078 en date du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-DRCLAJ/1050 en date du 8 décembre 2006 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs constatant la reconnaissance de l'intérêt communautaire et requalifiant ses compétences ;

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-052 en date du 8 octobre 2007 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-074 en date du 21 décembre 2007 portant modification des statuts et extensions des compétences de la Communauté de Communes de l'albe et des Lacs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/DRCLAJ/1-077 en date du 22 décembre 2008 portant retrait de la commune de Ernestviller ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2010/DCTAJ/1-036 du 9 septembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui explique :

- que le Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la région de Puttelange aux Lacs, qui a financé la renaturation du cours d'eau du "Mutterbach", souhaite poursuivre les opérations d'entretien de ce ruisseau comme cela était prévu dans les engagements de la convention de financement initiale de cette opération,
- qu'il convient par conséquent de retirer ce cours d'eau de la liste des cours d'eau d'intérêt communautaire pour redonner cette compétence au Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la région de Puttelange aux Lacs ;

A la demande des Maires de la communauté de Communes de l'Albe et des Lacs ;
Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- propose de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « la lutte contre les inondations et l'entretien des cours d'eau » comme suit :

- ❖ est d'intérêt communautaire la réalisation d'études et la participation financière à des études préalables à la restauration et à l'entretien des cours d'eau ainsi que la réalisation des travaux de renaturation des cours d'eau lorsque ces études et ces travaux portent sur un programme d'aménagement de l'ensemble du tracé du cours d'eau.
- ❖ Sont d'intérêt communautaire les cours d'eau suivants : l'Albe, la Sarre et la Rose à l'exception de leurs affluents.

- prend acte que cette modification doit être approuvée par délibérations concordantes des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la communauté de communes et que la modification des compétences est prononcée par arrêté de M. le Préfet de la Moselle.

<p><u>020-2012</u> : Dissolution du syndicat mixte de gestion du collège de PUTTELANGE AUX LACS</p>
--

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Préfet sollicitant les communes à se prononcer sur le projet de dissolution du syndicat mixte de gestion du collège de PUTTELANGE AUX LACS.

Considérant que l'objectif du syndicat mixte de gestion du collège de PUTTELANGE AUX LACS est arrivé à son terme, il n'a plus lieu d'exister.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la dissolution du syndicat mixte de gestion du collège de PUTTELANGE AUX LACS et demande le transfert des comptes

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

de bilan vers le Conseil Général (ce dernier ayant en charge les collèges du département depuis la loi du 22.07.1983).

021-2012 : Convention ACTES – Opérations budgétaires

Dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité et du développement de l'administration électronique, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales s'est engagé dans un déploiement des outils de dématérialisation.

Le projet ACTES permet l'envoi en préfecture ou en sous-préfecture, sous forme dématérialisée, des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité. La télétransmission présente de nombreux avantages : sécurité et rapidité de la transmission des actes, et réduction des coûts d'expédition.

Une convention a été signée en février 2012 entre la Sous-Préfecture de Sarreguemines et la commune de REMERING LES PUTTELANGE.

Cette convention permet de transmettre les actes suivants :

- Domaine et patrimoine
- Fonction publique
- Institutions et vie politique
- Libertés publiques et pouvoirs de police

Un avenant peut être signé pour pouvoir transmettre à partir de fin 2012 tous les documents concernant les finances locales.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant concernant la transmission des actes « Finances locales »
- Autorise le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant

022-2012 : Installation d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration – Attribution du marché

Suite au projet de l'installation d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à SEREP de Ogy pour un montant de 30.500 € TTC

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

- autorise le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant

Ce point a été rajouté avec l'accord unanime de l'Assemblée délibérante.

Séance du 12 avril 2012

Délibérations

010-2012	Compte administratif et de gestion Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011 Budgets COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CENTRE DE PLEIN AIR.
011-2012	Budget primitif – 4 Taxes COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CENTRE DE PLEIN AIR
012-2012	Mise en place d'un marché mensuel - Règlement
013-2012	ONF – Travaux sylvicoles
014-2012	CPA - Amortissements
015-2012	Service assainissement - Amortissements
016-2012	Périscolaire – Convention OPAL - Tarifs
017-2012	Cession de terrain
018-2012	Droit de préemption
019-2012	Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs – Retrait d'une compétence
020-2012	Dissolution du syndicat mixte de gestion du collège de PUTTELANGE AUX LACS
021-2012	Convention ACTES – Opérations budgétaires
022-2012	Installation d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration – Attribution du marché

Membres présents

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 12 AVRIL 2012

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Jean-Jacques LINDEN	
Caroline BARDA	Procuration à POLLRATZKY
Christophe BLUM	
Jean-Paul CAVATZ	
Philippe DREIDEMY	Procuration à QUODBACH
Vincent HABERMACHER	
Sébastien KOPP	
Emilie PERNET	
Thierry POLLRATZKY	
Chantal TOUSCH	
Jean René VIGOUROUX	Procuration à ECHIVARD